CERCLE PÉGASE

CYCLOTOURISME

Société Royale - Fondée en 1906

BRUXELLES

Bruxelles, le 27 mars 1941.

Circulaire n° 4.

Cher Membre,

Nous avons l'avantage de vous prier d'assister à la réunion mensuelle qui aura lieu le LUNDI 7 AVRIL 1941, en NOTRE NOUVEAU LOCAL : *Brasserie « Au Cornet »*, 16, Marché-aux-Fromages (salle du 1er étage), à 8 h. 15' précises.

Ordre du jour de la réunion :

1° Lecture du Procès-verbal de l'Assemblée mensuelle du dimanche 23 février 1941 ;
2° Présentation et admission de nouveaux membres ;
3° Exposé de l'Excursion de Pâques (13 et 14 avril) par M. R. De Bock ;
4° Le ¼ d'heure documentaire : *Les dunes de Calmphout ;*
5° Projet d'excursion pour les fêtes de Pentecôte (1 et 2 juin) ;
6° Perception des cotisations ;
7° Divers.

Le Bureau du Comité se réunira au nouveau local, le jeudi 10 avril 1941, à 8 h. 15' précises.

Prière d'adresser momentanément la correspondance au Président, M. G. De Koster, 112, rue Lesbroussart, à Ixelles.

COMMUNIQUÉ DE LA TRÉSORERIE.

A. — CERCLE PÉGASE.

Il est rappelé aux membres du cercle qui n'ont pas encore payé leur cotisation qu'ils peuvent s'en acquitter avant Pâques (dernier délai) soit à la séance du 7 avril, soit en versant le montant au compte de chèques postaux n° 1472.12 du trésorier M. F. Stock, 219, rue de la Victoire, Bruxelles.

Passé cette date les cartes de membres seront confiées à l'Administration des Postes qui se chargera d'en percevoir le montant majoré des frais d'encaissements (2 francs).

Lors de la prochaine séance le Trésorier tiendra à la disposition des membres des fanions et des insignes « Pégase » et F.B.C.

B. — FÉDÉRATION BELGE DU CYCLOTOURISME.

Les membres sont informés de ce que la F.B.C. va reprendre une activité réduite, la revue sera remplacée par un bulletin circulaire ; néanmoins les membres pourront comme par le passé se procurer au secrétariat de la Fédération les cartes de passage en douane, itinéraires, renseignements divers, etc..

Les polices d'assurances souscrites par les intéressés au cours de l'année 1940 cessent leurs effets.

Une société de Cologne en a repris le portefeuille et continuera à assurer les membres aux mêmes conditions.

Pour ce qui concerne la cotisation de la F.B.C. pour les membres du Cercle, celle-ci a été unifiée provisoirement pour 1941 à 5 francs. Cette somme peut également être payée au trésorier du Cercle lors de la séance ou versée à son compte de chèques postaux.

C. — AUBERGES WALLONNES DE LA JEUNESSE.

Des A.J. ont également repris leur activité et les dirigeants de cet organisme et plus particulièrement M. Stiévenart, Secrétaire général, ont mis tout en œuvre pour que tout en restant dans les possibilités actuelles, la plupart des Auberges soient ouvertes pour les jours de Pâques, et les Parents aubergistes sont prêts à recevoir les touristes.

Voici la liste des Auberges ouvertes à la date du 1er avril 1941 :

Anvers : 1, Jan de Voslei.
Molenbeek-Bruxelles : 3, rue de la Jeunesse, (place Simonis).
Zoersel (campine) : Ch. St-Antonius Brecht.
Grammont (pour W.E. seulement), Buizemont.
Kerkhove : Krevelstraat, 20.
Angleur : 65, rue Decroly.
Comblain-au-Pont : rue de la Gare.
Marcour (La Roche) : 69, route de la Roche à Melreux.
Houffalize : 97, place du Roi Albert.
Grumelange (par Martelange), chez M. Clomes, cultivateur.
Termes s/Semois : chez M. Amédée Adam.
Bouillon : chemin du Christ.
Rochefort : 56, rue de France.
Bougnies (10 kms Sud de Mons) : Centre régional des Loisirs.
Seilles (Andenne) : 125a, route de Tramaka.
Villers-la-Ville : 41, rue de Mellery.
Hockai (Hautes Fagnes) : 295, route de Xhoffrai.
Dinant (Hameau de Herbuchenne) : Mont-St-Martin.

Les A.J. suivantes sont fermées provisoirement :

Visé, Wégimont (Soumagne), Thuin, Tournai, Virelles (Chimay), Farciennes, Huy, Bruges, Gand, Ypres, Huizingen, Knokke, Westende, Moerbeke, Kessel-Loo, Rijkel, Zottegem.

De nombreuses A.J. ayant été pillées, il est prudent d'emporter avec soi une couverture (cette précaution est inutile pour l'A.J. de Seilles).

Le prix des nuitées n'a pas été modifié.

Pour le ravitaillement le problème ne se pose même plus il faut partir avec des vivres.

Pour les membres passant par l'entremise du Cercle Pégase le montant de la Cotisation est de 10.— francs au lieu de 20.— francs, le droit d'inscription est de 2.50 francs au lieu de 5.— francs, sommes à faire parvenir au trésorier du Cercle Pégase.

~

NOS PRISONNIERS.

Nous venons d'apprendre que notre ami, M. Marcel De Schaepmeester était prisonnier en Allemagne, et lui avons fait parvenir au nom de vous tous un colis Croix Rouge. Voici son adresse :

Lieutenant Marcel De Schaepmeester, 3832, bloc 21, Zimmer 37. Oflag III B. TIBOR über SCHWIBUS, Deutschland.

~

HYMENEE.

Nous avons le plaisir de vous faire part du mariage de notre sympathique camarade Maurice Forton avec Mademoiselle Aline Von Elliot. Nos plus chaleureuses félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

~